



**Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !**

LE MOT

> DU MAIRE

La commune de Saint Marcel comme bien d'autres communes de montagne, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondation, mouvement de terrain...) ou technologiques (industriel, barrage, accident nucléaire, transport de marchandises dangereuses).

Si Saint-Marcel n'est pas plus exposée qu'une autre commune concernant les risques naturels, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en oeuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des

opérations de secours.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité et de celle des autres.

Daniel Charrière,

Maire de Saint Marcel

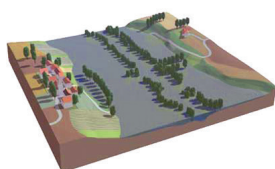


> SOMMAIRE

>	2	MOT DU MAIRE	>	12	NUCLÉAIRE
>	3	LE RISQUE MAJEUR	>	13	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
>	4	L'ALERTE	>	14-15	MOUVEMENT DE TERRAIN
>	5	LES BONS RÉFLEXES	>	16	INONDATION
>	6-7	EN CAS DE RISQUE MAJEUR	>	17	MÉTÉO
>	8-9	RISQUE INDUSTRIEL	>	18	SÉISME
>	10-11	BARRAGE	>	19	POUR EN SA VOIR PLUS

Le risque > MAJEUR

Le risque majeur se définit comme **UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU**, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



> L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, sur la commune de Saint-Marcel, les moyens d'alerte suivants sont utilisés :

> Les Sirènes risque industriel situées à proximité de l'usine MSSA à Pomblière, combinées avec un automate d'appel

> Les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules, capables de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité

> Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou télévisions

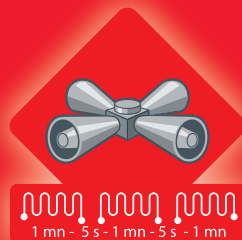
> Début de l'alerte

En cas de danger imminent, la sirène est déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

> La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Un essai de cette sirène a lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h



> Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Ayez

> LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...



> Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



> Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



> Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

> ... et ne pas faire



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi

> EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



2

1



7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.

6



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.

2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.

3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.

4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).





Le risque INDUSTRIEL

La société Métaux Spéciaux située à Saint Marcel Pomblière produit essentiellement du sodium et du chlore.

Cette entreprise du secteur chimique est classée SEVESO seuil HAUT.

Un accident majeur pourrait provoquer la formation d'un nuage de chlore sur plusieurs kilomètres, engendrant des intoxications et des brûlures pour les populations et un impact important sur l'environnement.

Les communes d'Hautecour, Moutiers, Notre-Dame-du-Pré et Salins les Thermes voisines de Saint Marcel, sont également situées dans le périmètre de danger, large de 2500 mètres, autour de l'usine.



Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques :



- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- > Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



La loi prévoit la création de comités locaux d'information et de concertation (C.L.I.C) autour des installations Seveso à hauts risques, pour permettre au public d'être mieux informé et d'émettre des observations.

Le CLIC MSSA créé en 2007 et remplacé aujourd'hui par une commission de suivi de site (CSS) couvre le territoire de 5 communes : Saint-Marcel, Hautecour, Moutiers, Notre Dame du Pré et Salins les Thermes. Il est composé de représentants de l'administration, des collectivités territoriales, des exploitants, des riverains et des salariés de l'établissement concerné.

> Les mesures de prévention

Réduire le danger à la source...

L'exploitant de l'usine Métaux Spéciaux est soumis à la réglementation très stricte de la « directive SEVESO II » qui impose de réduire les risques à la source, c'est dire au plus prêt des installations.

Des études de danger ont été réalisées et sont régulièrement actualisées afin d'identifier les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et leurs effets sur les personnes et l'environnement.

Par ailleurs, la maîtrise de l'urbanisation permet d'assurer sur le long terme la sécurité des personnes riveraines, en préconisant des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments situés à proximité et en

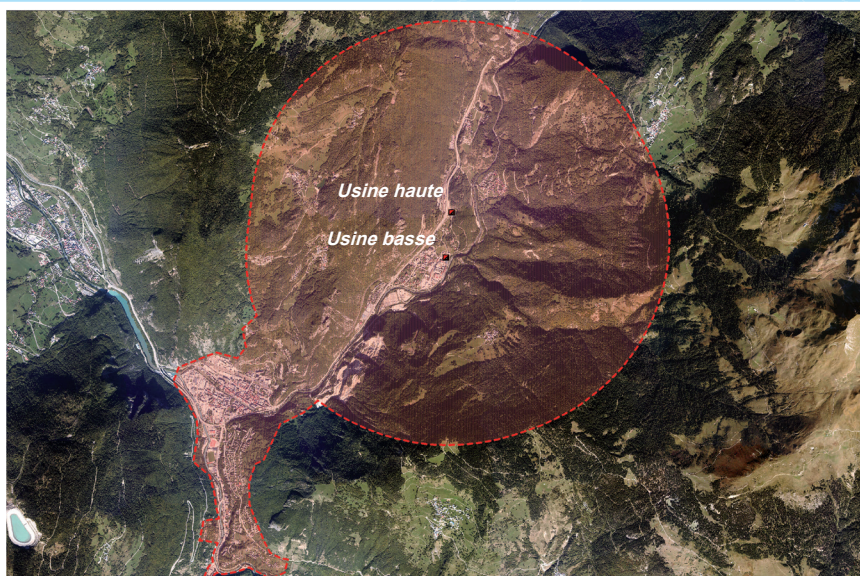
réglementant les nouvelles constructions. Un Plan de Prévention des Risques Technologiques a ainsi été approuvé le 6 Février 2014.

...et être prêt à réagir en cas d'accident

Malgré toutes les mesures de prévention et de réduction du risque, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle. En cas d'accident majeur, dépassant l'enceinte de l'entreprise, l'organisation des secours et les services de l'Etat suivraient un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture.

La population serait prévenue par le signal national d'alerte émis par les sirènes et par un appel téléphonique automatisé.

> Périmètre de danger autour de l'usine (2500 m) (scénario correspondant à l'ouverture complète d'un wagon de chlore)



Source PPI Métaux Spéciaux , Conception : Océane Vibert, APTV 2009
BD Ortho 2006- IGN : copie et reproduction interdites



Le risque BARRAGE



La commune de Saint-Marcel est située à l'aval du barrage de Tignes.

Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation. Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonderait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.



Les mesures de prévention

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. (inspection visuelle, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...) qui permettent de repérer et prévenir les signes de fragilisation.

La rupture d'un barrage n'est pas brutale, des signes précurseurs seraient observés et permettraient de mettre en place des mesures techniques pour soulager le barrage (vidange) et pour assurer l'évacuation préventive des populations

Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. Dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, la commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan. (voir carte ci-contre).

Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

Vous serez prévenus par la Mairie ou directement par un message enregistré et transmis par téléphone par l'exploitant du barrage.

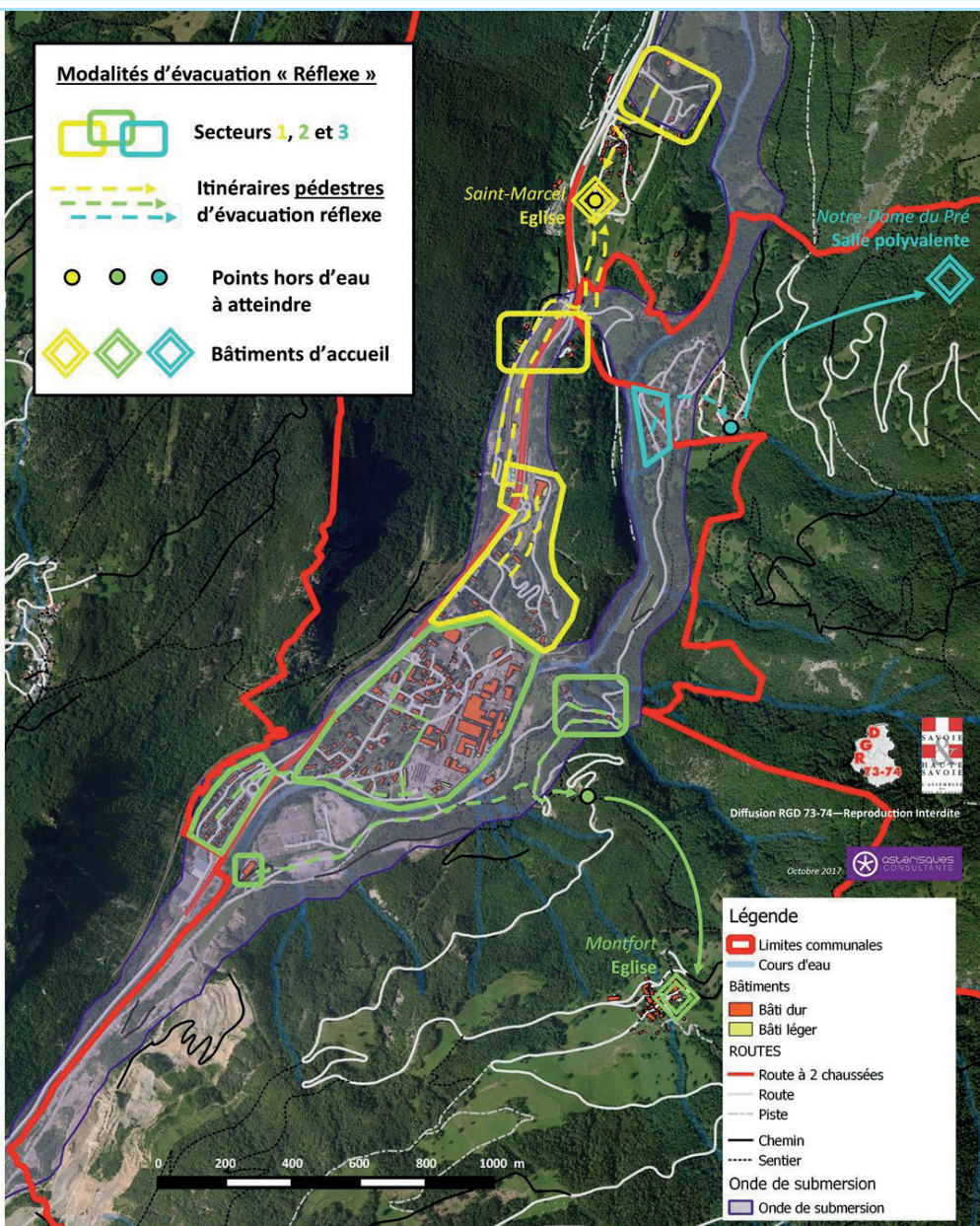
- Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes.
- En cas d'évacuation réflexe, (voir carte) vous devrez évacuer à pied par les itinéraires définis :
 - **Secteur 1 - Nord de la commune** : vers l'Eglise de Saint-Marcel par le chemin de Champ Cornu
 - **Secteur 2 - Sud de la commune** : vers l'église de Montfort par la route communale ou les sentiers.
 - **Secteur 3 - Les Plaines** : vers la salle polyvalente de Notre-Dame du Pré

➤ **Evacuation des zones concernées par le risque de rupture du barrage de Tignes**



Modalités d'évacuation « Réflexe »

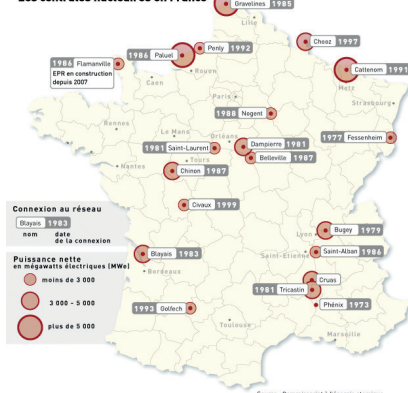
-  Secteurs 1, 2 et 3
-  Itinéraires pédestres d'évacuation réflexe
-  Points hors d'eau à atteindre
-  Bâtiments d'accueil



Source PPI Barrage de Tignes, Conception : Astérisques Consultants

Les centrales les plus proches de notre commune sont à plus de 100 km (Ain, Drome, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

Les centrales nucléaires en France



Source : Commissariat à l'énergie atomique.

[illegible]

Consignes spécifiques



➤ Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)

➤ Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre selon le cas :

- soit dans les centres de distribution mis en place par la commune de Saint-Marcel (les enfants recevront leur dose dans leur école)
- soit dans les pharmacies

Les consignes vous seront précisées par les autorités le moment venu.



Le risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

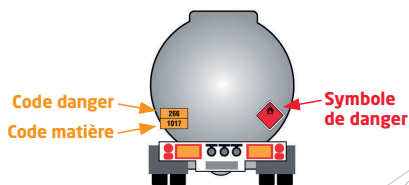


Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

> Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

> Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques :



- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- > Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)





Le risque

> MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur la commune de Saint-Marcel, on distingue des risques d'effondrement, d'affaissements, de chutes de rochers et de glissement de terrain.

Les chutes de blocs

Les escarpements qui dominent la commune, entre Mont Galgan et la Forêt de la Côte, produisent régulièrement des chutes de rochers qui peuvent impacter la route nationale 90, la voie ferrée et les bâtiments situés au pied du versant. Malgré les filets, palissades et autres merlons de protection mis en place par la commune et la SNCF, les chutes de rochers ont été responsables de 2 accidents mortels en 1930 et 1970 ainsi que de plusieurs blessés suite à des percussions avec les trains ou les véhicules circulant sur la route nationale. Le dernier évènement majeur qui s'est produit à hauteur de la zone d'activité de la Saulcette le 7 Avril 2015, a endommagé plusieurs bâtiments sur la commune de Moutiers, de nombreux filets de protection et a conduit à la fermeture de la voie ferrée pendant plusieurs mois.



11 Août 2002 : Après avoir percuté un véhicule sur la route nationale, l'un des rochers a fini sa course sur la place publique.

Risque de glissement de terrain

Aucun évènement majeur n'a pu être recensé sur la commune de Saint-Marcel, toutefois, la morphologie du versant et la présence de fissures dans certains bâtiments anciens attestent de la présence du phénomène de glissement de terrain, principalement actifs sur les hameaux de Montmagny et Montfort construits sur des dépôts glaciaires.

Les effondrements et affaissements

Au nord du village de Saint-Marcel, une zone de gypses et de cargneules a été régulièrement affectée par ce type de phénomène, notamment du fait de circulations d'eau souterraines aggravées par la présence de conduites d'eau pouvant être endommagées.

> Les mesures de prévention et de protection

La prise en compte du risque dans l'aménagement :

Le Plan de Prévention Risques naturels prévisibles (PPRnp), approuvé en 2014, a permis d'étudier les risques de mouvements de terrain sur la commune, en distinguant les glissements de terrain, les chutes de rochers et le phénomène d'effondrement/affaissement.

En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, le PPR détermine les zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et celles où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues).

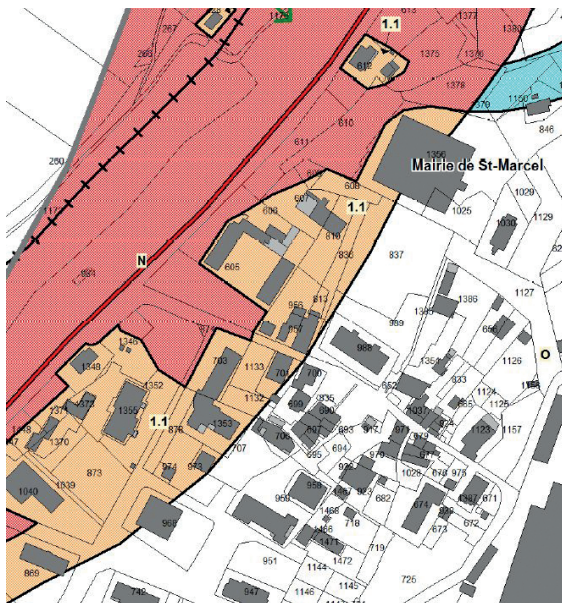
Ces documents s'imposent donc au PLU et sont disponibles en consultation à l'accueil de la mairie.

LEGENDE

	Zones non constructibles
	Zones de maintien du bâti à l'existant
	Zones de risque moyen, constructible avec prescriptions
	Zones de risque faible, constructible avec prescriptions

Les travaux de protection

De nombreux ouvrages de protection ont été installés principalement pour protéger des chutes de rochers. Les premiers dispositifs ont consisté, dès 1974, à la pose de filets détecteurs le long de la voie ferrée, suivies des premières palissades en traverses de chemin de fer en 1977. Par la suite, de nombreux filets anti-sous-marins ont été installés notamment en 1988 et 2007 ainsi qu'un merlon de 250 mètres de long, en pneus, construit en 2002. Ce dispositif de protection sera prochainement complété pour protéger le secteur de la Saulcette : un merlon de 240m de long et 5 mètres de haut sera installé côté lotissement et 530 mètres linéaires de filets seront déployés en amont des immeubles.



> Les bons réflexes

Consignes spécifiques



- > Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse

Après l'évènement :



- > Évacuez les locaux touchés





Le risque INONDATION



Les crues de l'Isère et des ruisseaux de Saint-Marcel

Les crues des cours d'eau de montagne sont souvent liées à de fortes précipitations, associées parfois à la fonte des neiges. Aujourd'hui l'anthropisation de l'Isère (barrages ou dérivations) masque les petites crues et diminue le débit des plus grosses. Bien que ces ouvrages n'aient pas pour fonction première d'écarter les crues, les inondations restent très faibles sur la commune.

Concernant les ruisseaux, le Nantet et le ruisseau de Hauteville n'ont pas connu de crues majeurs depuis 1940, le boisement actuel du versant permettant de tamponner les écoulements.

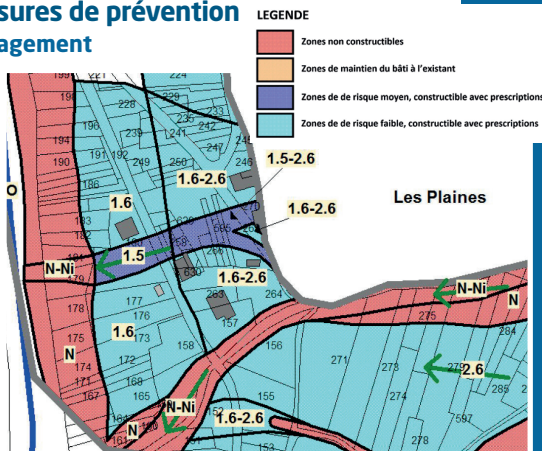
RESTONS AU SEC ! Les mesures de prévention

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Le Plan de Prévention Risques naturels prévisibles (PPRnp), approuvé en 2014, a permis d'étudier les risques d'inondation par les ruisseaux. Le Plan de Prévention Risques d'inondations (PPRI) de Tarentaise médiane, approuvé en 2016, a complété cette étude pour l'Isère entre Landry et Saint-Marcel.

En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ces deux PPR déterminent les zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et celles où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues).

Ces documents s'imposent donc au PLU et sont disponibles en consultation à l'accueil de la mairie.



À savoir

- La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

Les bons réflexes

Consignes générales



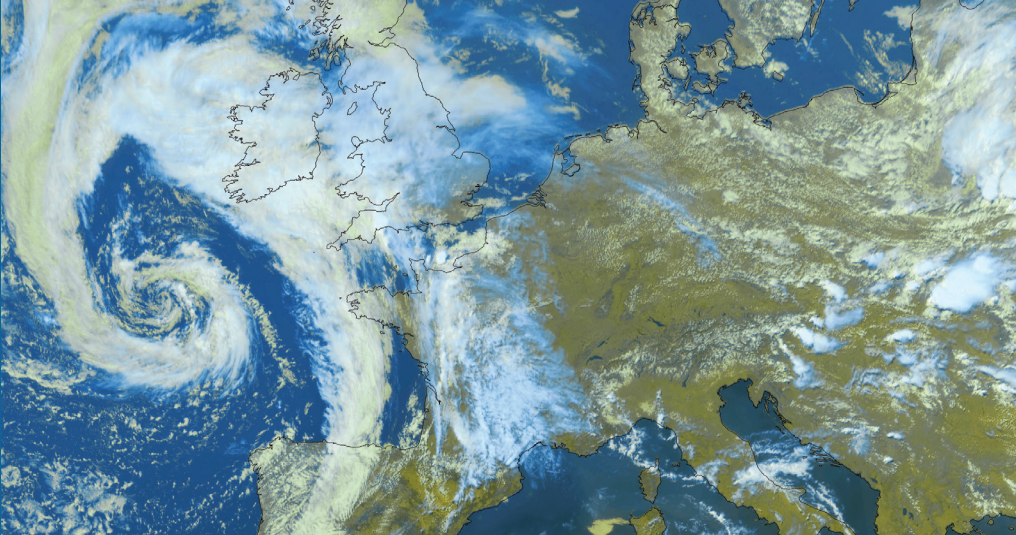
Consignes générales

En voiture

- > Respecter la signalisation si une route est coupée.
- > Ne pas franchir les barrières.

Après l'inondation

- > Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- > Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Saint-Marcelq.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au **32 50**.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...

Jouez la prudence, informez-vous !

- La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.
- Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.
- Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

À savoir :

Les risques météorologiques



vent violent



avalanche



pluie/inondation



canicule



orages



grand froid



neige/verglas



Le risque SÉISME



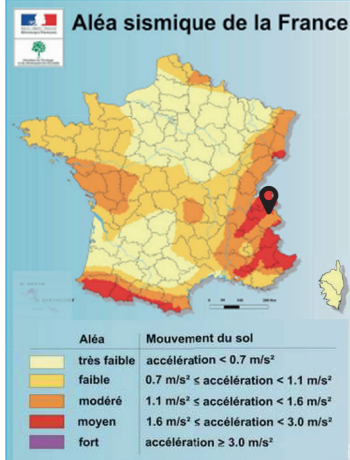
Pour suivre l'activité sismique



sur votre commune : www.sismalp.osug.fr

Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasiennne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Saint-Marcel est classée en zone d'aléa sismique modéré (voir carte ci-contre).



Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre :

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse



- > Restez là où vous êtes
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

À savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998).



Le séisme qui frappa Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

Pour

> EN SAVOIR PLUS !

> Mairie de Saint Marcel

Mairie Pomblière - St Marcel

La Peyrouse - 73600 ST MARCEL

Tél. : 04 79 24 04 24

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable

www.pombliere-saint-marcel.fr

> IRMA

Institut des Risques MAjeurs

15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble

Tél. 04 76 47 73 73

www.irma-grenoble.com

> Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie

www.savoie.pref.gouv.fr

> Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr



Directeur de publication : Daniel Charrière

Comité de rédaction : Olivier CARTIER-MOULIN (Astérisques Consultants), Philippe CARRIER (Mairie de Saint-Marcel)

Crédits photographiques : Commune de Saint Marcel, APTV, SPM, RTM73, SDIS 73,

Prim.net, IRMA, METEO France, EDF, Evan Schneider ONU, Stéphane Godin, Usine MSSA

Mise en page : Com des Initiés



> Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Écoutez la radio
**France Bleu Pays
de Savoie 103.9**

Pour être informé de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les services
de secours



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**
Les enseignants
s'en occupent !



Soyez solidaires
Pensez aux
personnes
vulnérables



Inondation



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Mouvements de terrain



Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés



Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez-vous
fermez les ouvertures



Rupture de barrage



Gagnez
les hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
ni flamme, ni étincelle

> pour signaler un risque

Sapeurs Pompiers 18 ou 112
Urgences médicales 15

Gendarmerie de Moutiers
Mairie de Saint-Marcel

04 79 24 00 15
04 79 24 04 24